

ASSEMBLEE NATIONALE

21 juin 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 174

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 75 du Gouvernement

APRES L'ARTICLE 5

Dans la première phrase du b du II de cet amendement, substituer par deux fois, aux mots :

« inférieur à »

les mots :

« n'excédant pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.